

ENSA PARIS-EST-MCF-HCA H/F

Ref : 2022-1074745

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marne la Vallée

Pour plus de renseignements sur l'employeur, cf. contact plus bas.

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2023

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Expérience souhaitée Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non	Télétravail possible Non

Vos missions en quelques mots

Histoire et théorie en licence, cours magistraux et travaux dirigés (120 heures) :

L'enseignant(e) recruté(e) participera au champ Histoire et théorie et prendra en charge plusieurs cours magistraux et TD, avec l'ambition de renouveler la conception de l'enseignement de l'histoire notamment à partir des préoccupations environnementales. Dans cette perspective, elle/il pourra aussi contribuer au champ Territoire. Elle/Il pourra par exemple assurer les enseignements suivants :

Un CM d'histoire et de théorie de l'architecture du XIIIe au XVIe siècle de deuxième année de licence. Un CM histoire de l'urbanisme du XIXe à aujourd'hui de deuxième année de licence. Un TD, et éventuellement la coordination de l'analyse architecturale de deuxième année de licence.

Pédagogie de la recherche en licence et master (140h) :

La personne recrutée sera en charge développer le parcours recherche de l'établissement, actuellement en cours de réflexion, sur la base des enseignements suivants :

Mémoire de licence/rapport d'étude : coordination + suivi d'un groupe. Cours d'initiation à la recherche M1.

COO Atelier de recherche/initiation à la recherche M1/M2.

Filière de Master ou Post-diplôme (60h) :

La personne recrutée sera amenée à contribuer aux enseignements théoriques et/ou aux séminaires d'une filière de master et/ou d'un enseignement de troisième cycle (PoCa ou DSA Architecte-Urbaniste).

Participation à la recherche :

La personne recrutée est fortement attendue sur le champ de la recherche : elle/il devra contribuer aux projets collectifs de recherche (type Chaire partenariale, réseau Espace Rural Projet Spatial, UMR AUSser par exemple), participer aux activités éditoriales de l'établissement (revue Marnes, politique éditoriale de l'école, etc.).

Elle/il devra présenter un projet de recherche (collectif ou individuel) inscrit dans les axes de l'OCS AUSser. De plus, une implication sérieuse est attendue dans l'encadrement et le développement institutionnels de la recherche dans l'école, le réseau Université Gustave Eiffel, l'UMR et au-delà.

Ces activités pourront faire l'objet d'une décharge recherche.

Profil recherché

La politique d'embauche de l'ENSA Paris-Est vise à améliorer la représentation des femmes au sein de ses effectifs conformément aux objectifs du plan d'égalité professionnelle hommes/femmes de l'établissement.

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant(e) recruté(e) devra témoigner d'une expérience dans l'enseignement de cours magistraux et de TD en histoire et culture de l'architecture et de l'urbanisme, ainsi que de l'ambition et des moyens de réenvisager ces enseignements au prisme des grandes préoccupations environnementales contemporaines. Il ou elle devra également faire état d'une activité de recherche substantielle dans ces domaines, ainsi que de compétences dans les activités d'édition, d'animation et d'organisation de la recherche en architecture.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Les activités de recherche s'effectueront au sein de l'Observatoire de la condition suburbaine (UMR AUSser 3329). Une participation aux actions collectives, par exemple de la Chaire partenariale « Le Littoral comme territoire de projets », ou du réseau Espace Rural Projet Spatial (ERPS) serait appréciée. Des propositions d'autres projets de recherche dans le cadre de l'OCS AUSser sont également attendues.

3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle souhaitée :

Le ou la candidate devra être titulaire d'un doctorat en architecture ou histoire de

l'architecture, faire état de publications reconnues dans le milieu académique (et au-delà).

Éléments de candidature

Personne à contacter

nadine.decuypere@paris-est.archi.fr

A propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2023

Métier de référence

Enseignante chercheuse / Enseignant chercheur